



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie
71320 CUZY

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2022

Date de convocation : 01/09/2022

Etaient présents :

Mme PERRAUDIN Edith	M. BRIET Serge
M. BUISSON Thierry	Mme GRANGÉ Anne-Claude
M. MARTINET David	M. PLANTARD Bruno
M. LOCTIN David	

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

- Dominique RATEL à Serge BRIET
- Marie VAUTRIN à Anne-Claude GRANGÉ
- Jérôme BERTHIER à Bruno PLANTARD

Absente excusée :

Secrétaire de séance : Serge BRIET

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 09 juin 2022

Mme le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Création commission cimetière
- Autolaveuse

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

2 - Devis DESCHAMPS

Suite aux travaux de mise aux normes de la microstation des logements de dits « de l'ancienne école », des travaux supplémentaires se sont imposés. L'entreprise DESCHAMPS propose donc un devis supplémentaire :

Devis d'origine : 13 600 HT (14 960 TTC)

Devis supplémentaire : 4 620 HT (5 544 TTC)

Le Maire rappelle que ces travaux étant une mise aux normes, sont inscrits budget investissement, la TVA est donc récupérable.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

3 - DM Budget

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal, nécessaire en raison des travaux de microstation supplémentaires, et de l'inscription de ceux-ci en investissement au lieu du fonctionnement, comme suit :

Article	Proposition DM	BP + DM
Section de fonctionnement		
615228	- 12 500 €	57 500 €
023	+ 12 500 €	63 951 €
Section d'investissement		
021	+ 12 500 €	63 951 €
21532	+ 12 500 €	12 500 €

Nouvel équilibre	
Fonctionnement	Investissement
D = 403 458.09 €	D = 113 545.19 €
R = 403 458.09 €	R = 113 545.19 €

4 - Salle polyvalente

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la proposition d'ajout d'horaire de fermeture des portes et fenêtres à 02h00 du matin au règlement de location de la salle polyvalente. Le voisinage direct de la salle, ayant été interrogé par les élus, ne ressent pas de désagrément particulier lors des locations, à l'exception d'une voisine, elle-même ne se trouvant pas à proximité directe de la salle.

5 - Evolution poste Adjoint technique territorial

L'agent a repris son poste depuis le 1^{er} septembre suite à un congé maladie.

Comme nous l'avons déjà évoqué, il serait bien d'envisager l'achat de matériel pour tondre et tailler afin de ne pas être tributaire d'une entreprise qu'il faut appeler chaque fois que c'est nécessaire.

Mais cette décision nécessite plusieurs choses :

- L'achat de matériel ou convention avec communes avoisinantes : tracteur tondeur, taille haie
- Un local pour ranger le matériel en sécurité (location, construction...)
- Augmentation des heures de l'agent, qui serait d'accord d'effectuer ce travail supplémentaire.

Il a été proposé à la commune un bâtiment au sein du bourg qui nous serait vendu à l'euro symbolique. Des travaux sont tout de même à envisager, notamment l agrandissement de la porte d'entrée.

Le Conseil Municipal décide de demander des devis concernant l'état du bâtiment et les travaux nécessaires avant de prendre toute décision.

6 - Consommation eau et électricité

Pendant les travaux de la microstation, plusieurs locataires ont mis de l'eau et de l'électricité à disposition des entreprises. En compensation, proposition d'un dédommagement de 30 € à enlever sur le loyer.

Le Conseil Municipal estime que 30 € est une somme trop élevée, et propose donc 20 €.

Ce montant est accepté par 8 voix pour, 2 voix contre.

7 - Motion de soutien TER

A la demande du PETR :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le-Monial / La Clayette / Chauffailles /Lyon afin de la conserver active et de développer l'attractivité et la mobilité de notre région.

8 - Implantation antenne

Suite à la candidature que Mme le Maire a adressée à la Préfecture, la commune a été retenue pour l'implantation d'une antenne afin d'améliorer la téléphonie mobile. C'est FREE qui a été désigné pour la construction de l'antenne, les autres opérateurs seront également desservis par cette même

antenne. Les techniciens de FREE doivent se déplacer pour voir le terrain. Les zones concernées sont : le Bourg, la Velette et le Faulion. La Construction est prévue dans 1 à 2 ans, selon les conditions d'attribution d'un terrain.

9 - Cr éation d'une commission cimetière

Pour anticiper le manque de place dans le cimetière, il est apparaît nécessaire de créer une commission cimetière, pour préparer la reprise des concessions abandonnées : quels emplacements, recherche d'héritiers...

La Conseil Municipal désigne Mme Anne-Claude GRANGÉ, et MM Thierry BUISSON et Serge BRIET, sous la présidence de Mme Edith PERRAUDIN, Maire.

A prévoir la construction d'un ossuaire, obligatoire pour la reprise des concessions.

10 - Autolaveuse

Après démonstration de l'utilisation et de la nécessité d'une autolaveuse pour la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre, accepte l'achat de l'autolaveuse pour un montant de 2 770.80 € TTC.

Questions diverses :

- L'agent technique en arrêt maladie a été remplacé du 02 juin au 31 août pour l'entretien extérieur.
- Proposition d'installation de récupérateurs d'eau : voir les tarifs proposés avant de prendre une décision.
- Compte rendu de la commission fleurissement : 2 parterres de fleurs seront réinstallés avec vivaces afin d'éviter la consommation d'eau et le rachat annuel ; les rosiers près de l'église et la haie derrière la salle seront retirés et remplacés.
- Rendez vous avec Méli Mélo samedi 10 septembre pour devis :
 - o 2 pelouses à refaire : devant la salle polyvalente et aux logements suite aux travaux,
 - o Remplacement des rosiers et haie arrachés
- Le Local de la rangement de la vaisselle à la salle polyvalente sera changé de place afin de pouvoir le fermer à clefs,
- Entretien terrain en zone d'habitation : un courrier a été envoyé à un propriétaire ne respectant pas le règlement sanitaire départemental pour l'entretien de son terrain, nous n'avons pas de réponse de sa part à ce jour,
- Remboursement SAUR : 540.06 € suite à une erreur de facturation de leur part,
- DMTO : 12 975.33 € au lieu de 9 000€ prévus au budget (9 991 en 2021),
- Changement abonnement Orange : 43 € HT / mois au lieu au lieu de 75 € HT, nous rencontrons d'ailleurs toujours des problèmes de connexion et de ligne téléphonique depuis le mois de juin, qu'Orange ne sait pas expliquer,
- Choix des panneaux enfants qui seront installés au sur la route de Champoux,
- Désignation d'un délégué incendie et secours : M. Serge BRIET

Son rôle :

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

- Retour Crédit Mutuel pour rachat emprunt : il n'est pas intéressant de faire racheter l'emprunt : la pénalité de remboursement anticipé imposée par la caisse d'épargne est de 27 000€ avec un taux à 1.20%, la pénalité par le Crédit Mutuel serait de 29 000€ avec un taux de 2.40%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

A CUZY, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Serge BRIET



Le Maire,
Edith PERRAUDIN

